



Projet de système de classification Demande de participation au processus de contestation

Aperçu

Avant de soumettre aux équipes de négociation respectives du syndicat et de l'employeur les résultats du nouveau système de classification de la section locale 2245 des TCA et de NAV CANADA, les employés et les gestionnaires de postes qui relèvent de l'unité de négociation auront l'occasion de soumettre leurs observations ou leurs préoccupations concernant le mode d'application du nouveau système à leur poste.

Cette étape de validation sera administrée par un sous-comité du groupe de travail du projet de classification, incluant un représentant de Towers Watson. Ce sous-comité a pour mandat de revoir toute la nouvelle documentation se rapportant aux emplois, d'évaluer comment cette nouvelle documentation aura une incidence sur les cotations initiales des postes établies par les conseillers de Towers Watson et, advenant qu'il juge nécessaire que des modifications soient apportées aux cotes, de soumettre des recommandations en ce sens. Toutes les décisions de ce panel sont finales et exécutoires.

Critères de demande de révision :

Le titulaire d'un poste relevant de l'unité de négociation de la section locale 2245 des TCA peuvent recourir au processus de contestation pour obtenir une révision de l'évaluation de la classification du poste d'attache de l'employé (c.-à-d. qui n'est pas une affectation intérimaire).

Caractère de la demande :

- La demande devra porter sur le poste d'attache du demandeur.
- La demande devra porter sur une préoccupation ou sur la contestation de l'application d'un facteur ou de plusieurs facteurs d'évaluation présentés dans la lettre personnelle qui a été transmise à l'employé en date du 12 novembre 2010.

- La demande ne doit pas remettre en question les principes du système de classification (c.-à-d. le choix des facteurs de classification, les définitions des facteurs, la pondération des facteurs, la fourchette de points, etc.).
- La demande devra être présentée à l'aide du formulaire prévu à cet effet (voir <http://www.cawlocal2245.ca>)
- La demande devra respecter les délais établis pour chacun des paliers du processus de validation.

Les demandes peuvent être soumises par le titulaire du poste ou le représentant de plusieurs titulaires d'un même poste. S'il s'agit du représentant de plusieurs titulaires d'un même poste, tous les titulaires doivent signer le formulaire de demande d'étape de validation.

Marche à suivre :

Il est possible d'obtenir les formulaires de demande de participation au processus de contestation sur le site Web de la section locale 2245 des TCA ou auprès du Bureau des projets de classification (ncrga_cpo@navcanada.ca).

Les signatures doivent accompagner le formulaire. Si des renseignements additionnels sur le poste sont fournis, les documents en question doivent être clairement identifiés et transmis en même temps que le formulaire de participation au processus de contestation.

Une demande de révision ne sera pas jugée complète si le Bureau des projets de classification ne reçoit pas la partie des données du gestionnaire et celle de l'employé dans les délais impartis.

Les demandes soumises en retard ne seront considérées qu'en des circonstances exceptionnelles (difficultés personnelles).

Échéancier :

Les observations de l'employé/du titulaire du poste doivent être soumis à son gestionnaire hiérarchique au plus tard le **3 décembre 2010**.

Les observations du gestionnaire doivent être reçues par le Bureau des projets de classification au plus tard à la fin de la journée du **10 décembre 2010**.

Questions :

Les demandes de renseignements concernant la processus de contestation doivent être adressées au Bureau des projets de classification (ncrga_cpo@navcanada.ca).